



La Française Trésorerie ISR

MARS 2021

Sustainability-related disclosure



LA FRANÇAISE
INVESTING TOGETHER

SOMMAIRE

A.	Résumé	3
B.	Absence d'objectif d'investissement durable.....	4
C.	Caractéristiques environnementales et sociales	5
D.	Stratégie d'investissement.....	5
E.	Proportion d'actifs durables au sein du fonds	9
F.	Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales	10
G.	Mesure des caractéristiques sociales et environnementales	11
H.	Sources de données utilisées.....	11
I.	Limites de la méthodologie utilisée.....	12
J.	Revue de la durabilité des actifs.....	12
K.	Politique d'engagement	13
L.	Indice de référence	13

A. RÉSUMÉ

Article 33: Summary website section for products that promote environmental or social characteristics

L'objectif de gestion du fonds de classification « monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) et à caractère standard » est de rechercher les opportunités de marché sur des maturités à court terme, dans le but d'offrir une performance égale à l'EONIA capitalisé, après déduction des frais de gestion en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Indicateur de référence : EONIA capitalisé.

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion.

Le processus d'investissement du Fonds combine une analyse extra-financière ainsi qu'une analyse financière (qualitative et quantitative).

En ce qui concerne l'analyse extra-financière des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, elle est effectuée par « Inflection Point » qui a développé un modèle ESG propriétaire et qui nous permet d'avoir une approche en sélectivité par rapport à l'univers investissable. Cet outil automatisé utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).

A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs sont :

- Sur le plan Environnemental : l'intensité carbone et la gestion des déchets, etc...
- Sur le plan Social : la formation du personnel, le dialogue social, etc...
- Sur le plan de la Gouvernance : la structure du management et la relation avec les actionnaires, la politique de rémunération, etc...

À la fin du processus de notation, chaque émetteur se voit attribuer une note de zéro (la pire) à 10 (la meilleure). Cette note est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.

Certains émetteurs sont automatiquement écartés, en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française et sont ensuite écartés 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert. L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG dans laquelle le Fonds ne peut investir.

Le comité de notation interne MMF a pour but de valider les différentes analyses dont l'analyse extra-financière sur la base des éléments transmis par notre centre de recherche et donc de valider la qualité de l'émetteur dans le cadre d'un investissement monétaire.

La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille.

La méthodologie qui a été retenue par notre société de gestion sur la prise en comptes de critères extra-financiers peut présenter deux principales limites

- les OPCVM sous-jacents gérés par d'autres sociétés de gestion et dans lesquels le Fonds investit peuvent avoir des approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes des nôtres pouvant entraîner des écarts dans le choix des émetteurs ;
- les analyses réalisées par notre centre de recherche sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.

Le Fonds limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximale inférieure ou égale à 2 ans s'agissant d'instruments à taux variables ou révisables et d'une maturité maximale de 397 jours pour les instruments à taux fixe. Pour les instruments financiers à taux variables ou révisables, la référence doit se faire sur la base d'un taux ou d'un indice du marché monétaire. Le portefeuille est constitué à hauteur minimum de 75% d'obligations européennes à taux fixe, à taux variable ou révisable, de bons du Trésor, titres de créances négociables à court terme ou moyen terme et accessoirement de liquidités. Le Fonds pourra également investir dans des obligations vertes. La part d'obligations vertes dans le Fonds n'est pas bornée aujourd'hui car elle dépendra de l'évolution du marché et de la taille du gisement. A ce titre, cette part peut représenter jusqu'à 10% du Fonds. Ces obligations vertes devront à la fois respecter les quatre grands principes clés des « green bond principles » à savoir : l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting. Enfin, les émetteurs de ces obligations devront passer positivement l'analyse extrafinancière, l'analyse financière qualitative ainsi que l'analyse financière quantitative. Le portefeuille sera investi dans des signatures supérieures ou égales à A-2 ou P2, (selon les agences de notation Standard & Poor's, Moody's) ou jugées équivalentes selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes. Elle effectuera sa

propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs au moment de l'investissement ou en cas de dégradation de ces derniers, afin de décider de les céder ou les conserver.

Le portefeuille pourra détenir des instruments financiers du marché monétaire émis ou garantis par une autorité locale, régionale ou centrale d'un État membre, la Banque centrale d'un Etat membre, la Banque Centrale Européenne, l'Union européenne ou la Banque Européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen d'investissement, les émetteurs supranationaux et publics européens (garantie explicite ou implicite de l'Etat où est domicilié l'émetteur public), les Banques Centrales Nationales).

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 0,5.

Le fonds pourra investir dans la limite de de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM/FIA monétaires.

Le fonds pourra faire des pensions livrées (cessions et acquisitions de titres). Ces opérations, limitées à la réalisation de l'objectif de gestion, permettront de gérer la liquidité.

Le résident français ou de l'un des pays de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.

Le fonds utilisera des instruments financiers à terme ou conditionnels à sous-jacent taux, change ou indices représentatifs de l'une de ces catégories dans un but de couverture des risques de taux et de change. Il pourra s'agir de futures, forwards, options, swaps sur indices de taux et de change. Ces opérations sont réalisées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

La Française Trésorerie ISR I

Fonds monétaires à valeur
liquidative variable (VNAV)



FR0010609115 Pays d'enregistrement : FR - BE - DE - AT - ES - IT

Reporting mensuel - 28 février 2021

Scores ESG

Score min. 0, score max. 10



Poche crédit	
Taux de couverture	100%
Score Environnement	7.0
Score Social	6.5
Score Gouvernance	6.4

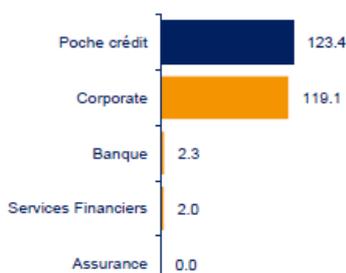
Principaux émetteurs

Score min. 0, score max. 10

Libellé	% actif	Score Environnement	Score Social	Score Gouvernance	Score ESG
Crédit Agricole SA	6.68%	8.3	6.8	7.2	7.4
BPCE SA	4.28%	6.3	6.5	7.0	6.6
Goldman Sachs Group Inc	4.02%	6.9	6.3	6.1	6.4
Industrial and Commercial Bank O	3.94%	6.1	5.3	5.7	5.7
Veolia Environnement	3.94%	6.5	6.9	6.4	6.6
Confédération Nationale du Crédit	3.65%	6.0	5.5	5.5	5.7
Intesa Sanpaolo Spa	3.57%	6.4	7.3	7.4	7.1
Volkswagen AG	3.42%	7.1	6.0	5.7	6.4
Société Générale Paris	3.32%	7.8	6.8	8.2	7.6
EDF	2.87%	5.9	6.7	3.6	5.6

Empreinte carbone

tonne eq. CO2 / M€ investis



Taux de couverture des émetteurs crédit : 87.32%

Principaux scores ESG du portefeuille

Score min. 0, score max. 10

Meilleures notes	% actif	Score Environnement	Score Social	Score Gouvernance	Score ESG
Hewlett Packard Enterpris	0.79%	8.5	8.6	8.1	8.4
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	0.43%	8.4	7.7	7.9	8.1
Vattenfall AB	0.93%	8.5	6.5	7.0	7.8
Groupe BNP Paribas	1.63%	7.8	7.3	8.0	7.7
GECINA	0.07%	8.4	6.6	7.4	7.6

Moins bonnes notes	% actif	Score Environnement	Score Social	Score Gouvernance	Score ESG
Bank Of China Limited	0.29%	5.1	5.2	6.5	5.6
EDF	2.87%	5.9	6.7	3.6	5.6
Confédération Nationale du Crédit	3.65%	6.0	5.5	5.5	5.7
Industrial and Commercial Bank O	3.94%	6.1	5.3	5.7	5.7
HSBC Holdings plc	0.49%	6.8	6.5	4.4	5.8

B. ABSENCE D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Article 34 No sustainable investment objective website section

Ce produit financier promeut les caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Comme l'ensemble des fonds durable de La Française, le fonds exclut lors de son processus d'investissement les 20% d'émetteurs ayant les moins bons scores environnemental, social ou de gouvernance. Ce faisant, il se prémunit contre ceux dont les pratiques ne sont pas à la hauteur des enjeux et objectifs de durabilité.

C. CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Article 35 Environmental or social characteristics of the financial product website section

L'objectif global est double : obtenir des performances à court et moyen terme et proposer une solution d'investissement responsable

Objectif financier : L'objectif financier du fonds est d'offrir une performance égale à l'Eonia par le biais d'instruments de dette à court terme (NEU CP, NEU MTN, bons souverains, fonds monétaires) et d'obligations conventionnelles à échéance limitée à court terme.

Intégration ESG : Nous cherchons activement à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans notre processus d'investissement afin d'offrir une solution d'investissement durable à nos clients et de contribuer à un avenir plus juste et plus durable.

D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Article 36 Investment strategy for products that promote environmental or social characteristics website section

1- Stratégie utilisée

Le Fonds limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximale inférieure ou égale à 2 ans s'agissant d'instruments à taux variables ou révisables et d'une maturité maximale de 397 jours pour les instruments à taux fixe.

Pour les instruments financiers à taux variables ou révisables, la référence doit se faire sur la base d'un taux ou d'un indice du marché monétaire. Le portefeuille est constitué à hauteur minimum de 75% d'obligations européennes à taux fixe, à taux variable ou révisable, de bons du Trésor, titres de créances négociables à court terme ou moyen terme et accessoirement de liquidités.

Le portefeuille est investi dans des signatures supérieures ou égales à A-2 ou P2 (selon les agences de notation Standard & Poor's, Moody's ou équivalent) ou jugées équivalentes selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourra donc pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes. Elle effectuera sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs au moment de l'investissement ou en cas de dégradation de ces derniers, afin de décider de les céder ou les conserver.

Conformément au règlement UE 2017/1131, tous les émetteurs en portefeuille, leur qualité de crédit et leur notation ESG font l'objet d'une évaluation interne positive par la société de gestion, condition préalable à l'investissement en IMM (hors administrations, Banques Centrales...), ABCP, titrisations et pour les actifs reçus par le biais d'opérations de prise en pension. La méthodologie de l'évaluation de crédit est revue au moins une fois par an afin de s'assurer de son caractère adéquat. Elle doit être validée par la Direction Générale lors d'un comité de notation. Son approbation sera formalisée dans un procès-verbal de comité de notation interne.

Afin de mieux apprécier les ratios de liquidité notamment, un changement de notre méthodologie peut se produire sous certaines conditions :

- Un changement réglementaire (par exemple de nouvelles exigences de fonds propres pour les banques ou de normes pour un secteur industriel)
- De nouvelles conditions de marché (conséquences de la politique monétaire de la Banque Centrale et impact sur la liquidité/refinancement des banques par exemple)
- L'apparition de nouveaux risques (souverain, climatique, terroriste...)
- Une modification des normes comptables.

Le comité de notation interne MMF a pour but de valider une analyse extra-financière sur la base des éléments transmis par « Inflection Point », une analyse financière qualitative et quantitative et un avis sur la qualité de crédit de l'émetteur dans le cadre d'un investissement monétaire.

Trois types de fiches d'analyse sont publiées :

- Corporates non financières
- Banques
- Assurances

Ainsi, le processus d'investissement combine une analyse extra-financière ainsi qu'une analyse financière (qualitative et quantitative), lesquelles sont décrites ci-dessous.

Analyse extra-financière :

L'univers d'investissement initial couvert est construit à partir d'émetteurs privés ou publics des pays membres de l'OCDE qui sont présents sur le marché monétaire ou obligataire tel que décrit au point 1 ci-dessus « Stratégie utilisée » et qui sont analysés par « Inflection Point » et spécialisé sur les critères d'investissement responsable. L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par « Inflection Point » qui a développé un modèle ESG propriétaire et qui nous permet d'avoir une approche en sélectivité par rapport à l'univers investissable.

Cet outil automatisé utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).

Le processus de notation ESG est structuré en cinq étapes lesquelles peuvent être décrites comme suit :

1. Mise à jour périodique des données brutes provenant de différentes sources
2. Calcul d'indicateurs clés de performance (KPI, au nombre de 46)
3. Agrégés et complétés d'informations récentes collectées et jugées pertinentes par l'analyste ESG, ils donnent lieu au calcul des scores sur les trois piliers (durabilité environnementale, capital humain et capital organisationnel)
4. Calcul de pondérations pour les trois piliers, différentes selon les secteurs
5. Calcul du score ESG, basé sur les trois piliers et les pondérations sectorielles spécifiques

A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs sont :

- Sur le plan Environnemental : l'intensité carbone et la gestion des déchets, etc...
- Sur le plan Social : la formation du personnel, le dialogue social, etc...
- Sur le plan de la Gouvernance : la structure du management et la relation avec les actionnaires, la politique de rémunération, etc...

À la fin du processus de notation, chaque émetteur se voit attribuer une note de zéro (la pire) à 10 (la meilleure). Cette note est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.

La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, hors liquidités détenues à titres accessoire et hors actifs solidaires).

La 1ère étape de l'analyse extra-financière consiste à identifier, à partir de ces critères exclusivement ESG, les émetteurs devant être écartés.

Ainsi, sont automatiquement écartés, en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, les émetteurs suivants :

- les émetteurs exposés aux armes controversées ; et
- les entreprises situées dans des pays figurant sur la liste noire et la liste rouge des pays sensibles nécessitant une approbation, au cas par cas, du département de la Conformité de LFAM.

Ces listes, tenues et mises à jour par le Département de la Conformité de LFAM, sont établies au regard des sanctions internationales et des implications en matière de terrorisme et de corruption.

Ensuite, sont écartés les 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert.

L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel le Fonds ne peut pas investir. En effet, les émetteurs dont le score ESG est inférieur au seuil d'exclusion, ne peuvent pas faire partie de l'univers investissable.

La seconde étape de l'analyse extra-financière consiste à identifier les émetteurs qui sont les mieux placés pour répondre aux enjeux d'un investissement responsable et qui s'engagent positivement pour un avenir durable.

A ce titre, la société de gestion sélectionne les émetteurs en fonction de ces critères ESG et d'une analyse financière décrite ci-dessous. La notation moyenne ESG du portefeuille est calculée quotidiennement et est par construction supérieure au seuil d'exclusion de l'univers d'investissement initial couvert.

La méthodologie qui a été retenue par notre société de gestion sur la prise en comptes de critères extra-financiers peut présenter deux principales limites :

- les OPCVM sous-jacents gérés par d'autres sociétés de gestion et dans lesquels le Fonds investit peuvent avoir des approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes des nôtres pouvant entraîner des écarts dans le choix des émetteurs ;
- les analyses réalisées par notre centre de recherche sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.

Le Fonds pourra également investir dans des obligations vertes. La part d'obligations vertes dans le Fonds dépendra de l'évolution du marché et de la taille du gisement. A ce titre, cette part peut représenter jusqu'à 10% du Fonds. Ces obligations vertes devront à la fois respecter les quatre grands principes clés des « green bond principes » à savoir : l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting. Enfin, les émetteurs de ces obligations devront passer positivement l'analyse extra-financière, l'analyse financière qualitative ainsi que l'analyse financière quantitative.

Analyse financière qualitative :

Est analysé au titre des différents critères listés ci-dessous l'ensemble des émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière et ne faisant pas partie de la liste d'exclusion ESG.

- Le type d'émetteur (différenciant administrations nationales, régionales ou locales, sociétés financières et sociétés non financières), et les données générales sur la société, son profil action et crédit
- Actionnariat de l'émetteur
- Activité de la société et son positionnement sur son marché
- Les principaux chiffres (bilan, compte de résultats, ratios clés) et derniers résultats publiés ainsi que l'analyse du passif (dettes), des liquidités disponibles, des possibilités de financement (tableau de funding, covenants...), comprenant notamment :
 - o Corporates non financières :
 - Ratio de liquidité
 - FFO / dette nette
 - EBIT / net interest expense
 - Dette nette / EBITDA
 - o Banques
 - Common equity Tier 1 ratio
 - NPL / Total loans
 - Loans / deposits
 - o Assurances
 - Marge de solvabilité
- Principaux points forts/risques au regard de la situation macroéconomique et des marchés financiers (SWOT)
- Pour les financières : l'évaluation d'un scoring crédit intégrant les exigences réglementaires et l'évaluation des coussins relatifs à ces dernières
- Pour les corporates non financiers : la structure et l'analyse de l'endettement
- La revue de la qualité relative de l'émetteur versus son secteur et sa géographie
- La nature de la classe d'actif de l'instrument (notamment leur caractère à court terme)
- Pour les instruments structurés, les risques opérationnels et risques de contrepartie inhérents à la structure de l'investissement ; et en cas d'exposition sur une titrisation, le risque de crédit de l'émetteur, la structure de la titrisation et le risque de crédit des actifs sous-jacents.

Analyse financière quantitative :

Est analysé au titre des différents critères listés ci-dessous l'ensemble des émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse extrafinancière et ne faisant pas partie de la liste d'exclusion ESG.

- L'évaluation du risque crédit et du risque de défaillance (monitoring des risques sur les variations des spreads, des CDS, des marges court terme)
- L'appréciation de la liquidité des instruments et leur suivi au quotidien.

La procédure d'évaluation devrait être adéquate en toute circonstance, à cette fin elle pourra être adaptée en cas de besoin afin de maintenir sa qualité. Ainsi, la procédure décrite pourrait temporairement ne pas refléter exactement la procédure en place.

Les analyses de la qualité de crédit sont réalisées par le pôle gestion Crédit, pôle indépendant du pôle monétaire. Les gérants monétaires ne participent pas à l'évaluation interne de la qualité de crédit ; ils sont uniquement utilisateurs du résultat de l'analyse crédit.

Cette double analyse (extra-financière et financière) donne lieu à une évaluation positive ou non de chaque émetteur de l'univers d'investissement initial couvert laquelle est validée ou infirmée par le comité de notation interne MMF.

Comité de notation interne MMF :

Le comité de notation interne MMF se réunit dans les cas suivants :

- Entrée d'un nouvel émetteur
- Revue d'une notation (a minima annuellement)
- Alerte du contrôle des risques :
 - o Forte variation de la prime de risque en absolu ou en relatif
 - o Divergence entre l'évolution de la prime de risque et les conclusions de l'analyse crédit
- Evénement de crédit ou événement susceptible de faire diminuer la note ESG de l'émetteur
- Publication de résultat

Le comité de notation interne MMF fait l'objet d'un PV de comité reprenant les notations revues et leurs échéances ainsi que les émetteurs sélectionnés.

Le comité de notation interne réunit l'analyste en charge du dossier, son responsable d'équipe, le gérant monétaire, le contrôle des risques, un analyste d' « Inflection Point » et le Président de LFAM.

Le comité valide ou infirme la notation proposée sous la direction du responsable du pôle crédit et sans l'intervention du gérant monétaire.

In fine, le Président de LFAM valide systématiquement l'évaluation proposée.

Chaque évaluation se conclut par un avis positif ou négatif dans la perspective d'un investissement monétaire étant entendu que les critères d'évaluation suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- Le score ESG de l'émetteur
- Le niveau de liquidité de l'entité émettrice
- Son accès au marché
- Son niveau de dette nette / EBITDA et son évolution relativement au secteur, pour les corporates non financières
- L'évolution de l'opérationnel de l'entité ou du secteur
- La couverture d'intérêt
- La transparence et l'accès aux comptes selon que la société soit cotée ou non
- La gouvernance de la société émettrice

Une appréciation négative sur un ou plusieurs des critères ci-dessus par la société de gestion exclurait tout investissement sur l'émetteur ou mènerait à la vente des titres de ce dernier.

Les fonds monétaires peuvent investir uniquement dans des émissions monétaires ayant reçu une évaluation positive à la suite de ces analyses.

Le responsable de la procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit est le Président de LFAM.

En cas de circonstance exceptionnelle de marché, et notamment en cas de situation de tension sur les marchés, les gestionnaires des fonds monétaires peuvent passer outre le résultat d'une évaluation interne de la qualité de crédit négative. Ces consignations sont relevées dans les compte-rendu de comité de notation interne MMF avec les indications suivantes :

- Le nom de la personne responsable de la décision
- La raison objective de cette décision
- Sa durée de validité

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity) - est inférieure ou égale à 6 mois.

La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Au moins 7.5% des actifs du fonds sont à échéance journalière, ou sont constitués d'accord de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable.

Le fonds s'abstiendra d'acquérir tout autre actif autre qu'à échéance journalière lorsque cette acquisition ferait tomber à moins de 7.5% la part de ses investissements en actifs de cette maturité.

Au moins 15% des actifs du fonds sont à échéance hebdomadaire, ou sont constitués d'accord de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

Le portefeuille pourra détenir des instruments financiers du marché monétaire émis ou garantis par une autorité locale, régionale ou centrale d'un État membre, la Banque centrale d'un Etat membre, la Banque Centrale Européenne, l'Union européenne ou la Banque Européenne d'investissement notés « investment grade ».

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le fonds pourra investir plus de 5% de son actif dans des instruments du marché monétaires émis par :

- la Banque européenne pour la reconstruction et le développement,
- la Banque de développement du Conseil de l'Europe,
- la Banque internationale pour la reconstruction et le développement,
- le Fonds monétaire international,
- le Fonds européen de stabilité financière,
- le mécanisme européen de stabilité,
- le Fonds européen d'investissement,
- la Banque européenne d'investissement,
- la Banque centrale européenne,
- Les émetteurs supranationaux et publics européens (garantie explicite ou implicite de l'Etat où est domicilié l'émetteur public), les banques de l'Eurosystème (BCE, Banque Centrale Européenne et BCN, Banques Centrales Nationales).

Le résident français ou de l'un des pays de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.

Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM monétaires de droit français ou européens et/ou FIA monétaires de droit français respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

E. PROPORTION D'ACTIFS DURABLES AU SEIN DU FONDS

Article 37 Proportion of investments for products that promote environmental or social characteristics website section

La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, hors liquidités détenues à titres accessoire et hors actifs solidaires).

F. SUIVI DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Article 38 Monitoring of environmental or social characteristics website section

Processus de suivi :

Nous cherchons activement à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans notre processus d'investissement afin d'offrir une solution d'investissement durable à nos clients et de contribuer à un avenir plus juste et plus durable.

La base de l'intégration des facteurs ESG consiste à percevoir les risques et opportunités ESG et à les intégrer dans l'analyse de crédit afin que notre notation de crédit interne reflète la dynamique ESG qui pourrait affecter la stabilité financière des émetteurs en portefeuille.

C'est ce que les agences de notation de crédit ont commencé à mettre en œuvre ces dernières années, car les critères financiers supplémentaires peuvent avoir un impact sur le profil de crédit des émetteurs.

Nous pensons que l'analyse ESG doit nourrir nos évaluations crédit. Un profil de risque ESG faible peut être confirmé par une position prudente ou un avis négatif de l'analyste crédit. Le score ESG peut alerter l'analyste crédit sur la faiblesse potentielle de l'entreprise.

Nous devons comprendre dans quelles entreprises nous investissons si nous voulons encourager les meilleures pratiques. Pour trouver le bon résultat pour nos clients, nous allouons des financements à des entreprises que nous pensons capables de réussir sur le long terme. La durabilité est au cœur de notre philosophie d'investissement et constitue un élément clé de la construction des portefeuilles.

L'intégration des facteurs ESG nous aide à évaluer pour chaque entreprise la durabilité du modèle d'entreprise et sa capacité d'adaptation.

Cela nous permet de sélectionner des entreprises ayant des normes ESG élevées et d'éviter les entreprises qui pourraient être confrontées à des risques ESG élevés. Nous voulons investir et soutenir activement les entreprises ayant de bonnes pratiques d'entreprise et éviter celles qui pourraient être exposées à des risques de réputation à l'avenir ou à des faillites d'entreprises.

Nous surveillons de près les impacts positifs de l'intégration des facteurs ESG en fournissant un rapport d'impact annuel.

Contrôles ESG :

Un contrôle à deux niveaux a été mis en place :

- **Contrôles de premier niveau:**
 - o Par l'équipe d'investissement : Avant d'investir dans un nouveau titre, le gestionnaire s'assure que le titre est investissable, c'est-à-dire qu'il a une analyse extra-financière et une couverture ESG. Dans le cas où il n'y a pas de couverture ESG, le gestionnaire envoie le titre pour analyse à l'analyste ESG responsable de ce secteur. La notation ESG sera alors disponible dans les prochains jours.
La liste des titres investissables est disponible sur un serveur partagé avec les différentes parties.
- **Contrôle de second niveau:**
 - o **A. Par le contrôle des risques :** Lors de son audit hebdomadaire, le Contrôle des risques effectue des contrôles sur les titres en portefeuille. Il peut accéder via le logiciel LightTrade ou la base de données ESG à tous les scores de chaque titre et vérifier leur présence ou non dans la liste des titres investissables.
Ce suivi est commenté lors des comités mensuels de suivi des risques de crédit "Comité de Suivi Signatures".

Liste d'exclusion 20%		
	Univers ESG	Fonds
ESG Threshold	4,82	6,15
Nb émetteurs exclus	786	
Nb de titres sous le seuil ou sans note ESG		0
% titres sous le seuil		0%

- **B. Contrôle interne** : Le contrôle de second niveau, assuré par la Direction de la conformité et du contrôle interne, s'inscrit dans le cadre de la procédure de suivi des risques et de la conformité, appliquée à l'ensemble des directions du groupe La Française. Il permet de s'assurer de la mise en place d'un cadre de contrôle opérationnel. A ce titre, le Contrôle Interne peut effectuer des contrôles annuels de conformité à la politique d'investissement ESG.

G. MESURE DES CARACTERISTIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Article 39 Methodologies for environmental or social characteristics website section

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation effectué en interne.

Nous avons développé un outil nous permettant d'analyser et d'évaluer les entreprises sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de calculer des scores ESG spécifiques à chaque secteur. Cet outil automatisé repose sur un modèle de notation propriétaire utilisant des données brutes en provenance de multiples fournisseurs reconnus (CDP, Oekom, Clarity AI, Factset et Bloomberg).

A partir de ces données brutes, les analystes ESG ont défini des méthodes de calculs d'indicateurs clés de performance (KPI) qui ne sont pris en compte que lorsque la couverture est jugée suffisante. Nos KPI viennent ensuite alimenter des Risks and Value Drivers (RV) qui déterminent ensuite les scores des facteurs E, S et G.

Pour finir, nous calculons un score ESG global en application une pondération spécifique aux facteurs E, S et G en fonction des spécificités sectorielles de chaque entreprise. Par exemple, pour les entreprises du secteur des Matériaux et de la Construction le facteur environnemental pèse pour 46,2% de la note ESG globale alors que pour le secteur des Médias, le facteur environnemental ne pèse que pour 18,2%.

Etape 1

Intégration de données brutes



Etape 2

Calcul automatisé d'Indicateurs Clés de Performance et de Facteurs de Valeur/Risque

Facteur Durabilité de l'Environnement	Facteur Capital Humain	Facteur Capital Organisationnel
Efficiences carbone	Structure de gouvernance du capital humain	Relation clients
Intensité carbone Emissions financées	Note de la gestion du travail Parité hommes-femmes Note Politique	Sécurité du produit Qualité du produit
Efficiences énergétique	Capacité de recrutement	Gestion logistique
Énergie verte Intensité énergétique	Turnover du personnel Autres compensations et programme de prestations	Chaîne d'approvisionnement habituelle Approvisionnement en matière première Droit de l'homme dans la chaîne logistique
Efficiences des matières premières	Satisfaction de l'employé	Relation avec autres parties prenantes clés
Efficacité des émissions de déchets Capital nature	Revue des notations Glassdoor.com Suivi de la satisfaction des collaborateurs	Relation avec la communauté locale Philanthropie d'entreprise
Efficiences de l'eau	Rendement au travail et fidélisation	Protection des droits des actionnaires
Intensité des prélèvements d'eau Intensité de la consommation d'eau	Note santé et sécurité Productivité du travail	Note ISS des actionnaires
Gestion de la pollution	Apprentissage et connaissance	Efficacité du conseil
Objectif contre la pollution Performance de la pollution Composés organiques volatils Intensité oxyde de soufre Intensité oxyde d'azote	Note du développement professionnel Note formation, santé et sécurité	Note ISS du conseil Qualité du conseil Fraude et éthique des affaires
Gouvernance environnementale	Relations de travail	Salaires des dirigeants
Objectifs cibles sur les énergies renouvelables Objectif d'émissions annualisées Gestion des déchets Gestion carbone Stratégie énergie	% des collaborateurs syndiqués Licenciements massifs	Note ISS de compensation Pratiques de rémunération des dirigeants
		Transparence et reporting
		Note ISS de l'audit Transparence et qualité du reporting

Etape 3

Notation par Facteur

Note Durabilité de l'Environnement

Note Capital Humain

Note Capital Organisationnel

Etape 4

Notation ESG

Pondération sectorielle des Notes par Facteur

Note ESG

H. SOURCES DE DONNÉES UTILISÉES

Article 40 Data sources and processing for environmental or social characteristics website section

La Française dispose de son propre centre de recherche et d'expertise en matière d'analyse extra financière (La Française Sustainable Investment Research). Au sein de ce centre basé à Londres, le Directeur de la

Recherche durable et ESG et 5 analystes ESG sont responsables de la méthodologie et du calcul des scores ESG, ainsi que de la détermination des facteurs stratégiques. Ils évaluent et quantifient le score ESG des entreprises émettrices mondiales et appliquent un modèle de données unique pour l'évaluation de l'empreinte carbone. Cette expertise infuse l'ensemble du processus d'investissement et leur permet de mieux répondre aux exigences croissantes de reporting ISR.

L'expertise des analystes ESG est intégrée au processus d'investissement via une plateforme de recherche interne propriétaire, et conduit au développement d'idées et de solutions d'investissement issues de la collaboration étroite entre les analystes, les gérants et les spécialistes produits.

Les ressources utilisés pour les données carbone par les gérants et les analystes ESG sont présentés ci-après :

Ressources / outils	Utilisation	Importance au sein du processus
Logiciels / Progiciels		
LightTrade (logiciel de La Française)	Partage et stockage des scores extra financiers (ESG et carbon impact ainsi que leurs sous-indicateurs) sur le logiciel de gestion de portefeuille et de passage d'ordres Historisation des scores et mesure de leur évolution	+++
FactSet	Partage et stockage des notes de recherche et des scores financiers et extra-financiers Historisation des scores et mesure de leur évolution	+++
Bloomberg	Suivi de la performance en temps réel et du risque ex-ante des portefeuilles Utilisation de la base de données ESG pour le filtre quantitatif	++
Recherche et bases de données		
Recherche des intermédiaires financiers (brokers)	Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises ;	+++
ISS	Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées Utilisation du module ISS - Sustainability Policy Politique Custom de La Française	++
Sustainalytics	Exclusion des entreprises liées aux armements controversés	+
Clarity AI	Données en matière de durabilité et d'impact, dont des scores ESG, créées en utilisant des technologies de <i>big data</i> et de <i>machine learning</i> .	+
CDP	Utilisation des données Carbone	++
ISS - ESG	Utilisation de la base de scores ESG pour notre filtre quantitatif et de la recherche ESG pour l'analyse qualitative	++
Trucost	Utilisation des données Trucost pour l'estimation des données évitées par les green bonds	++

I. LIMITES DE LA METHODOLOGIE UTILISEE

Article 41 Limitation to methodologies and data for products that promote environmental or social characteristics website section

La méthodologie qui a été retenue par notre société de gestion sur la prise en comptes de critères extra-financiers peut présenter deux principales limites :

- les OPCVM sous-jacents gérés par d'autres sociétés de gestion et dans lesquels le Fonds investit peuvent avoir des approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes des nôtres pouvant entraîner des écarts dans le choix des émetteurs ;
- les analyses réalisées par notre centre de recherche sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.

J. REVUE DE LA DURABILITE DES ACTIFS

Article 42 Due diligence for environmental or social characteristics website section

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation. Le score ESG des émetteurs est recalculé automatiquement sur un pas mensuel.

A l'occasion de cette mise à jour mensuelle, l'équipe de gestion passe en revue la liste d'exclusion de 20% des entreprises ayant les pires scores ESG de l'univers.

Les mouvements au sein de la liste des 20% des entreprises exclues sont analysées sous différents axes, suivant qu'ils résultent de changements fondamentaux (ex : controverses, changement de management etc.) ou de changements statistiques (ex : croissance du nombre d'entreprises notées dans l'univers, franchissement de seuil, etc.). Cette analyse est réalisée par l'équipe d'analyse ESG et elle est discutée avec l'équipe de gestion et de contrôle des risques.

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG fait quant à elle a minima l'objet d'une revue annuelle qui permet d'appliquer à la méthodologie elle-même les capacités d'innovation et d'adaptation que nous recherchons chez les entreprises que nous notons.

Les critères ESG sont entièrement intégrés dans notre analyse de l'émetteur : cette analyse doit être revue au moins une fois par an (normes MMF), ce qui signifie que les notes ESG sont revues avec cette même fréquence minimale.

K. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Article 43 Engagement policies for environmental or social characteristics website section

La Française AM, en tant que société de gestion, considère l'engagement comme l'un des éléments clés de sa politique d'Investissement Responsable. Celle-ci est mise en œuvre lors de la sélection des entreprises, lors du vote systématique aux Assemblées Générales et enfin à travers l'engagement qu'elle pratique avec les émetteurs.

Le groupe dispose d'une politique d'engagement mise à jour chaque année ; il publie également chaque année un rapport d'engagement qui revient sur les résultats de la politique mise en œuvre.

Il pratique l'engagement individuel auprès des entreprises portant sur les enjeux stratégiques, financiers et ESG. Les analystes ESG et les gérants engagent un échange constructif auprès des entreprises cotées en portefeuille et avec lesquelles ils maintiennent un dialogue actif, en particulier sur les sujets pour lesquels l'information est parcellaire et qui sont estimés essentiels pour cerner la stratégie et le business model de l'entreprise.

Par ailleurs, le groupe La Française participe à des initiatives d'engagement collaboratif. Il a ainsi rejoint certaines initiatives d'engagement collaboratif notamment au travers de la Collaboration Platform des PRI sur deux thèmes essentiels : le changement climatique (Climate Action 100+) et les données sociales des entreprises (Workforce Disclosure Initiative).

Lien vers la politique d'engagement: <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/corporate/PolitiqueEngagementLaFrancaise.pdf>.

Lien vers le dernier rapport d'engagement : <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/corporate/RapportEngagementLaFrancaise.pdf> .

L. INDICE DE REFERENCE

Article 44 Designated reference benchmark for products that promote environmental or social characteristics website section

Le fonds utilise l'EONIA capitalisé comme indice à titre de comparaison. S'agissant d'un taux de référence, nous ne calculons pas d'indicateurs ESG sur ce dernier.

L'EONIA (Euro Over Night Interest Average) [ticker Bloomberg : EONIA INDEX] représente le taux de l'argent au jour le jour du marché interbancaire ; il est calculé par la Banque Centrale Européenne à l'issue d'un relevé de cotations effectué en fin de journée auprès d'un panel de 57 établissements représentatifs de la zone Euro.

- Administrateur du EONIA : EMMI (European Money Markets Institute)

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site Internet de l'administrateur <https://www.emmi-benchmarks.eu>

- Inscription de l'administrateur au registre de l'ESMA : conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur EMMI a jusqu'au 1er janvier 2020 pour demander un enregistrement. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus,

l'administrateur n'a pas encore obtenu un enregistrement et n'est donc pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette présentation ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour du groupe La Française sur les marchés et leur évolution. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Il est rappelé, par ailleurs, que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Compte tenu des risques d'ordre économique et boursier, il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leur objectif.

Ces produits peuvent être soumis à des restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou pays.

Les produits référencés dans cette présentation ne sont pas nécessairement destinés à tous types d'investisseurs. Les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement la documentation réglementaire et commerciale y afférente (incluant notamment les risques encourus) et à procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui leur ont été fournies, à leur propre analyse des risques afin de vérifier l'opportunité de l'investissement au regard des objectifs recherchés, en recourant, au besoin, à l'avis de tous les conseils spécialisés en la matière.

En fonction de la stratégie du véhicule d'investissement, des données dites « internes » peuvent être différentes de celles mentionnées dans le prospectus. Il est important de rappeler que les données internes n'engagent pas la Société de Gestion qui demeure libre de les faire évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. Dès lors, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que toutes les données présentées dans ce document, et qui ne seraient pas mentionnées dans le prospectus, ne sont qu'indicatives. L'investisseur doit baser sa décision d'investissement sur les seules informations portées à sa connaissance dans le prospectus. La Société de Gestion, en cas de dépassement ou de changement de données internes, ne procédera à aucune information particulière dès lors que ces modifications n'ont pas d'impacts sur le prospectus. La Société de Gestion entend par « données internes » un ensemble d'éléments tels que : limites de gestion internes, analyses économiques, commentaires des gérants. Cette liste n'est pas limitative.

Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni Lipper, ni leurs fournisseurs d'informations ne pourront être tenus responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations.

La documentation commerciale et réglementaire (dont le prospectus de chaque fonds) est disponible sur le site du groupe La Française (www.la-francaise.com) et/ou sur simple demande auprès de votre interlocuteur financier habituel.

Conformément à la Directive MIF II (n°2014/65/UE), le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit auprès de son conseiller.

Ce document est confidentiel, à usage strictement privé et destiné uniquement à l'information de la personne à laquelle il a été remis par le groupe La Française. Aucune diffusion des informations contenues dans cette présentation n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit du groupe La Française.

Cette présentation est réalisée par **une entité du groupe La Française**, groupe d'asset management constitué des entités suivantes :

La Française Asset Management - SAS au capital de 17 696 676 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris – France – 314 024 019 RCS Paris - agrément AMF GP97076 ;

La Française AM Finance Services - SAS au capital de 800 000 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris – France - 326 817 467 RCS Paris - agrément ACPR n° 18673 entreprise d'investissement - inscription ORIAS n° 13007808 - Carte Professionnelle Transaction sur Immeubles et Fonds de commerce délivrée par la CCI Paris Ile-de-France n°CPI 7501 2016 000 010 432 ;

La Française Real Estate Managers - SAS au capital de 1 290 960 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris – France - 399 922 699 RCS Paris - agrément AMF GP-0700038 - Carte Professionnelle Transaction sur Immeubles et Fonds de commerce et Gestion Immobilière délivrée par la CCI Paris Ile-de-France n°CPI 7501 2016 000 006 443 – Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014. ;

New Alpha Asset Management - SAS au capital de 2 483 720 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris - France - 450 500 012 RCS Paris - agrément AMF GP-05000001 ;

ACOFI Gestion - SA au capital de 3 000 000 € - 58 bis rue La Boétie – 75008 Paris – France - 415 084 433 RCS Paris – agrément AMF GP-97118 ;

JK Capital Management Ltd - limited company – Rm 1101 Chinachem Tower, 34-37 Connaught Road Central - Hong Kong - company number AEP547 - régulée SFC ;

La Francaise Group UK Limited – Private Limited Company – 78 Brook Street, W1K 5EF, London - England - company number 04253400 ;

La Francaise Group UK Finance Ltd – Private Limited Company – 78 Brook Street, W1K 5EF, London - England - company number 04717154 - agrément FCA n°225360 ;

La Française Real Estate Managers Germany Deutsche Zweigniederlassung der La Francaise Group UK Ltd – Neue Mainzer Str. 80, 60311 Frankfurt am Main - Germany - District Court Frankfurt am Main HRB 79216 ;

La Française Asset Management GmbH - Taunusanlage 18 (main Building) 60325 Frankfurt am Main - Germany - société de gestion de fonds de droit allemand - District Court Frankfurt am Main n° HRB 34125 - agrément BAFIN n°105549 ;

Veritas Institutional GmbH - Messberg 4, 20095 Hambourg – Germany - société de conseil en investissement financier et patrimonial pour le compte de tiers - District Court Hambourg n° HRB 117685 - agrément BAFIN 124149